



**PLAN LOCAL D'URBANISME
P.L.U.**

COMMUNE DE VILLEMUISSON-SUR-ORGE

Approbation du P.L.U. par DCM du 27 septembre 2012

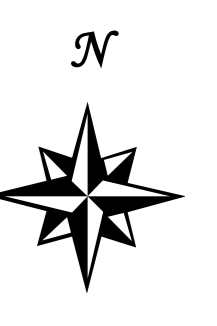
Modification du P.L.U. n°1 approuvée par DCM du 9 mars 2015

Modification du P.L.U. n°2 approuvée
par DCM du 22 septembre 2016

Modification du P.L.U. n°3 approuvée par DCM du 9 avril 2019

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/2500



- Légende :**
- UA Zone
 - A Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé (EBC)
 - Périmètre où s'applique un dépassement de 20% de l'emprise au sol pour les commerces, bureaux et l'artisanat
- Un Droit de préemption urbain renforcé s'applique sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune
- PERI de la Vallée de l'Orge, arrêté préfectoral du 13 décembre 1993
- Aléa fort
 - Aléa moyen
 - Limite de la crue centennale



Zonage	Hauteur totale	Zonage	Hauteur totale
UA	13 m	UF.B	14,5 m
UB	7 m	UG	9 m
UC.A	cf. règlement	UH.A1	10 m
UC.B	15 m	UH.A2	13 m
UD	10 m	UH.B	12 m
UE	13 m	UI	9 m
UE.A	13 m	UJ	9 m
UE.B	12 m au dessus de la cote 60 m NGF 18 m au dessous de la cote 60 m NGF	UK	9 m
UE.C	12 m dans une bande de 25 m 15 m au-delà de la bande des 25 m	UL	15 m
UE.D	15,5 m	UM	8,5 m
UE.A	12 m	UN	10 m

Emplacement réservé				
N°	Adresse	Affectation	Zonage	Emprise
A	14, route de Longpont	Programme mixte comportant du logement social	UH.A1	3 104 m²
B	86, 88, route de Corbeil	Programme mixte comportant du logement social	UE.A	3 423 m²
D	15, route de Corbeil	Programme mixte comportant du logement social	UH.A1	1 017 m²
E	7, route de Corbeil	Programme mixte comportant du logement social	UE.C	11 374 m²